

## **REUNION DU 12 MARS 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 12 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge LADAN, Maire.

### **Présents :**

Monsieur Serge LADAN, Madame Claudine LELAIDIER, Monsieur Didier MALHAIRE, Madame Florence SOYER, Monsieur Pascal BARBANCHON, Madame Marina BIN, Madame Françoise BROUSSEAU, Madame Marie-Thérèse JEANNE, Monsieur Patrice LEVIEUX, Madame Christelle GRANGÉ, Madame Jacqueline RENAULT

### **Absents excusés :**

Monsieur Michel HUBERT qui a donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse JEANNE  
Monsieur Alain LIARD  
Monsieur Jérôme SOYER qui a donné pouvoir à Madame Marina BIN

Madame Florence SOYER a été élue secrétaire

### **Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal :**

Aucune observation n'étant soulignée, l'assemblée approuve le compte-rendu du 12 février 2018.

La feuille d'émargement du Conseil Municipal du 12 février 2018 est signée par les membres présents.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte d'ajouter cinq points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Mise en place du 1% artistique
- Reversement d'une avance remboursable
- Etude de demandes d'aide
- Demande de subvention amendes de police
- Demande d'emprunt pour la réhabilitation site Les Fosses d'Enfer

### **1/ Demande de subvention auprès de la DRAC pour l'aménagement de la médiathèque du Site Les Fosses d'Enfer (Délibération n° 2018/13)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il a rencontré avec Monsieur Didier MALHAIRE, adjoint, un agent de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie, dans le cadre de la création d'une médiathèque sur le site des Fosses d'Enfer.

La DRAC peut subventionner à hauteur de 30 % de la dépense, l'aménagement du lieu.

Monsieur Didier MALHAIRE précise qu'il a reçu la société QUADRAT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet d'aménagement de la médiathèque et il autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'aide financière correspondant à la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques de lecture publique, auprès de la DRAC.

## **2/ Etude de la vente d'un terrain communal, rue de l'Orne (Délibération n° 2018/14)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'un artisan pour acheter une partie du terrain communal situé Rue de l'Orne pour implanter son entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la vente d'une partie du terrain, il décide de fixer à 13 € le prix du M2, il charge Monsieur le Maire pour qu'il traite cette affaire et signe tous les documents se rapportant au dossier.

## **3/ Droit de préemption pour un aménagement foncier (Délibération n° 2018/15)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme pour des biens situés Rue de la Poste, cadastrés section AB 124 et AC 87.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas préempter sur ces biens.

## **4/ Adoption du compte de gestion 2017 : budget général de la commune, budget Les Fosses d'Enfer, budget Zone Artisanale, budget assainissement et budget CCAS (Délibération n° 2017/16)**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2017 du budget général, du budget Les Fosses d'Enfer, du budget Zone Artisanale, du budget assainissement et du budget CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion pour l'exercice 2017 dressés par le trésorier municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue de ces comptes et ils sont adoptés à l'unanimité.

## **5/ Approbation du compte administratif 2017 : budget général (Délibération n° 2018/17)**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017 du budget général de la Commune.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal et Madame Claudine LELAIDIER, adjointe au maire, a été désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif

Après avoir entendu le rapport et vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2017 du budget général et adopte les résultats suivants :

Total des dépenses de fonctionnement :	443 161,25 €
Total des recettes de fonctionnement :	799 902,67 €
Total des dépenses d'investissement :	189 356,55 €
Total des recettes d'investissement :	59 532,97 €

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice :	+ 207 055,65 €
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	- 134 149,09 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	+ 356 741,42 €
Résultat d'investissement cumulé :	- 129 823,58 €

Compte tenu qu'il n'y a pas de restes à réaliser, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter la somme de 129 823,58 € au compte 1068. Cette somme sera prélevée sur l'excédent de fonctionnement cumulé.

#### **6/ Approbation du compte administratif 2017 : budget Les Fosses d'Enfer (Délibération n° 2018/18)**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017 du budget Les Fosses d'Enfer.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal et Madame Claudine LELAIDIER, adjointe au maire, a été désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif.

Après avoir entendu le rapport et vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2017 du budget Les Fosses d'Enfer et adopte les résultats suivants :

Total des dépenses d'investissement :	136 846,65 €
Total des recettes d'investissement :	78 723,76 €
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	- 42 920,89 €
Résultat d'investissement cumulé :	- 58 122,89 €
Restes à réaliser : +	27 600,00 €

#### **7/ Approbation du compte administratif 2017 : budget zone artisanale (Délibération n° 2087/19)**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017 du budget de la Zone Artisanale.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal et Madame Claudine LELAIDIER, adjointe au maire, a été désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif.

Après avoir entendu le rapport et vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2017 du budget Zone Artisanale et adopte les résultats suivants :

Total des dépenses de fonctionnement :	100 747,52 €
Total des recettes de fonctionnement :	100 747,52 €
Total des dépenses d'investissement :	38 258,59 €
Total des recettes d'investissement :	38 258,59 €

#### **8/ Approbation du compte administratif 2017 : budget assainissement (Délibération n° 2018/20)**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017 du budget assainissement.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal et Madame Claudine LELAIDIER, adjointe au maire, a été désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif.

Après avoir entendu le rapport et vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2017 du budget assainissement et adopte les résultats suivants :

Total des dépenses de fonctionnement :	36 175,37 €
Total des recettes de fonctionnement :	127 439,10 €
Total des dépenses d'investissement :	78 481,42 €
Total des recettes d'investissement :	103 115,54 €

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice :	+	6 813,33 €
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	+	49 338,66 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	+	91 263,73 €
Résultat d'investissement cumulé :	+	24 634,12 €

### **9/ Approbation du compte administratif 2017 : budget CCAS (Délibération n° 2018/21)**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017 du budget du CCAS.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal et Madame Claudine LELAIDIER, adjointe au maire, a été désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif.

Après avoir entendu le rapport et vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2017 du budget CCAS et adopte les résultats suivants :

Total des dépenses de fonctionnement :	826,03 €
Total des recettes de fonctionnement :	5 528,49 €

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice :	+	704,47 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	+	4 702,46 €

### **10/ Vote des taux d'imposition 2018 de la taxe d'habitation et des taxes foncières (Délibération n° 2018/22)**

Monsieur le Maire rappelle le taux des taxes locales appliqué au cours de l'année 2017

- taxe d'habitation : 13,68 %
- foncier bâti : 21,01 %
- foncier non bâti : 36,42 %

Après discussion, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le taux des trois taxes locales et il soumet la proposition au vote :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition au titre de l'année 2018, comme suit :

- taxe d'habitation : 13,68 %
- foncier bâti : 21,01 %
- foncier non bâti : 36,42 %

## **11/ Revalorisation du prix du M3 assainissement (Délibération 2018/23)**

Monsieur le Maire rappelle que le réseau d'assainissement date des années 1990, il devient vieillissant et régulièrement des travaux de réparation sont réalisés. Compte tenu du coût de réhabilitation ou de création d'un réseau d'assainissement, Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix du M3 facturé afin d'anticiper le financement de nouveaux travaux. Il est rappelé que le prix actuel du M3 d'eau assainie est de 0,50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le prix du M3 d'eau assainie à 0,70 €, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **12/ Vote des budgets primitifs 2018, budget général, budget assainissement et budget Les Fosses d'Enfer (Délibération n° 2018/24)**

Monsieur le Maire présente les budgets primitifs 2018 :

### **Budget général :**

Dépenses de la section de fonctionnement :	758 092,30 €
Recettes de la section de fonctionnement :	758 092,30 €
Dépenses de la section d'investissement :	351 673,58 €
Recettes de la section d'investissement :	351 673,58 €

### **Budget assainissement :**

Dépenses de la section de fonctionnement :	133 861,73 €
Recettes de la section de fonctionnement :	133 861,73 €
Dépenses de la section d'investissement :	84 424,00 €
Recettes de la section d'investissement :	84 424,00 €

### **Budget Les Fosses d'Enfer :**

Dépenses de la section d'investissement :	287 356,00 €
RAR	200 000,00 €
Recettes de la section d'investissement :	259 756,00 €
RAR	227 600,00 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, votent les budgets ci-dessus exposés, à l'unanimité.

## **13/ Mise en place du 1% artistique (Délibération n° 2018/25)**

Monsieur le Maire précise que la Commission Culture a émis l'idée de réaliser une fresque murale extérieure sur le nouveau bâtiment du site Les Fosses d'Enfer.

Selon le décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation et suivant l'article 1<sup>er</sup>, modifié par décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012, Monsieur le Maire propose l'instauration du 1 % artistique. Il s'agit de 1 % du montant hors taxes du coût prévisionnel des travaux servant de base pour le calcul.

A cet effet, un comité de pilotage devra être créé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la mise en place du 1 % artistique.

#### **14/ Reversement d'une avance remboursable (Délibération n° 2018/26)**

Suite à une remarque émise par Monsieur le Trésorier, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une somme d'un montant de 45.060,88 € avait été versée au budget annexe assainissement, sous forme d'avance comptable, lors de sa création, pour financer des travaux. Le remboursement de cette avance n'ayant jamais été faite, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer afin de régulariser comptablement cette écriture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de passer les écritures comptables suivantes pour effectuer le remboursement de l'avance :

- Budget Général Commune : titre 27638 pour un montant de 45.060,88 €
- Budget annexe assainissement : mandat au 678 pour un montant de 45.060,88 €.

#### **15/ Etude d'une demande d'aide pour un séjour scolaire (Délibération n° 2018/27)**

Monsieur le Maire expose le dossier déposé en mairie pour une demande d'aide exceptionnelle concernant un séjour scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une aide exceptionnelle pour un séjour scolaire

#### **16/ Etude d'une demande d'aide financière (Délibération 2018/28)**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claudine LELAIDIER, adjointe et à Monsieur Didier MALHAIRE, adjoint, qui ont reçu une demande d'aide.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et une abstention, accepte qu'une aide exceptionnelle soit versée.

#### **17/ Demande de subvention amendes de police (Délibération 2018/29)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les Communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental au titre des amendes de police. Il s'agit pour ce dernier de répartir les produits récoltés au titre des amendes de police perçues sur le territoire des dites communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de procéder aux travaux de voirie suivants : aménagements des parkings de la mairie et du site Les Fosses d'Enfer dont le coût à la charge de la commune est en cours de chiffrage.

Sollicite du Département :

Une subvention au titre des amendes de police

S'engage à financer sur le budget de la commune au titre de l'exercice 2018 le reste de la dépense, à garantir le Département contre toute réclamation éventuelle des propriétaires et riverains du fait de l'exécution des travaux.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

## **18/ Demande d'emprunt réhabilitation site Les Fosses d'Enfer (Délibération 2018/30)**

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération relative à la réhabilitation du site Les Fosses d'Enfer, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 170.000 €. Plusieurs organismes bancaires ont été sollicités, Monsieur le Maire donne lecture des différentes propositions.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance de l'offre de financement, des conditions générales, version CG-LBP-2017-06, y attachées proposées par La Banque Postale et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>: Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du prêt : 170.000,00 €

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : Financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2038

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

Montant : 170.000,00 €

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,71 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 200,00 €

Article 2° : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

### **Questions diverses :**

#### **A/ Aménagement de la RD 562 entre Caen et Flers**

Suite à la parution dans la presse d'information concernant la déviation de Saint Rémy, Monsieur le Maire, après s'être renseigné, précise que la priorité des élus est de procéder à la déviation complète de Thury-Harcourt LE HOM et CONDE EN NORMANDIE.

Ensuite pour les autres secteurs, des projets seront étudiés sur le principe d'une route à deux voies et les territoires concernés y seront associés

#### **B/ Ancien site Société DUBOURG**

Monsieur le Maire précise que des carottages ont été réalisés sur l'ancien site de la Société DUBOURG pour vérifier s'il y a pollution et si oui de quel type.

Une réunion est programmée le Vendredi 30 Mars 2018 à 10 heures, en mairie avec le bureau d'étude ENVISOL, l'EPFN, la DREAL, la CCCSN, pour présentation du diagnostic.

### **C/ Site Internet**

Dans le cadre de la maintenance annuelle du site internet, Monsieur le Maire rencontrera l'APACMR, un rendez-vous sera prévu prochainement.

### **D/ Offre d'achat de terrains**

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition d'achat de terrains, situés rue de la Muloisière. Après s'être rendu sur place, Monsieur le Maire a constaté que l'accès au terrain était impossible avec un véhicule. En l'état, il n'est pas donné une suite favorable à la demande.

### **C/ Bulletin municipal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu des réclamations sur le fait de ne pas avoir cité les coordonnées des commerçants, des artisans et des professions libérales dans le bulletin municipal.

Une information communale a été publiée pour annoncer que désormais lors des prochaines éditions du bulletin municipal ces renseignements apparaîtront.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.